

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2019**

En l'absence de quorum à la réunion du 10 mai 2019, le Conseil Municipal est nouvellement convoqué, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept mai, à 18 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

*Présents* : Mmes LEPETZ Joëlle. FERREIRA DE SOUZA Nicole. MM. BOUCHARD Jean-Louis. BOUCHER Eric. BOUCHARD Laurent. DUCREUX Philippe. MARESCHAL Christophe. MARY Georges.

*Absents excusés* : MM. AMPRINO Richard (procuration à Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole). GERRIET Grégory (procuration à M. DUCREUX Philippe). SUDEIX Franck (procuration à Mme LEPETZ Joëlle).

*Absent* : M. VOISIN Jean-Marc.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**01/Vote des trois taxes communales 2019**

**DE-01-17-05-19**

- Annule, à l'unanimité, sa délibération du 04 avril 2019.
- Décide, à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes directes locales suivants :

- Taxe d'habitation :	3.50 %
- Foncier bâti :	5.68 %
- Foncier non bâti :	12.78%

Séance levée à 18 h 25



Le Maire

Jean-Louis BOUCHARD